

Monsieur l'Orateur, dans la région de Montréal, il n'y a pas un seul député qui ne soit pas libéral. Des 25 ou 26 circonscriptions électorales, une seule n'est pas libérale. Il y en a un qui me dit qu'on est assez. Oui, on est assez. Il ne m'a pas dit que c'était assez, il m'a dit qu'il était assis, ce n'est pas pareil. C'est vrai qu'ils sont assis. Les dirigeants de *La Presse* de Montréal se plaignent aussi de la nouvelle législation et l'honorable ministre vient de cette région-là. Le ministre a bénéficié de la publicité gratuite et, aujourd'hui, en signe de reconnaissance, on impose aux journaux une taxe qui entraînera une augmentation des prix que subiront les consommateurs ou les lecteurs canadiens. Les journaux ne vivent pas de leurs abonnements, ils vivent des annonces; on devra augmenter le prix des annonces. Même si le coût des annonces peut être déduit de l'impôt sur le revenu, cela fait quand même partie du prix, et il en résultera une augmentation des prix à la consommation. En définitive, ce ne sont pas les journaux qui vont payer, ce ne sont pas les gros qui vont payer, ce sont les petits, ceux qui s'abonnent, ceux qui paient des annonces, ceux qui achètent dans les magasins qui annoncent; ce sont tous ces gens qui paieront les augmentations et, dans le système actuel, monsieur l'Orateur, je sais qu'on ne peut pas faire autrement. Je sais aussi qu'on ne fait rien pour sortir de ce système-là. Des deux côtés de la Chambre, on parle; on sait que le bill sera adopté et cela nous permet de dire au moins ce qu'on pense. Certains pensent d'une façon. Les conservateurs, qui sont à votre gauche, monsieur l'Orateur penseraient autrement s'ils étaient à votre droite. Et puis, on se dit sincères.

Monsieur l'Orateur, je vois qu'il est dix heures.

[Traduction]

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LA CONSOMMATION: LES PRAIRIES—LE PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, le 16 octobre j'ai essayé, assez maladroitement je l'avoue, d'interroger le ministre de la Consommation et des Corporations au sujet de la récente décision du directeur des enquêtes et des recherches en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, selon laquelle le rapport Batten «ne prouve pas de façon concluante que les produits alimentaires sont trop coûteux dans les Prairies.» Pour cette raison, a

dit le directeur, aucune poursuite n'est justifiée.

Après avoir parcouru de nouveau les témoignages contenus dans le rapport Batten, j'ai peine à comprendre la décision du directeur, monsieur l'Orateur. Je suis également incapable de comprendre l'adhésion apparente du ministre à cette décision. Ainsi le tableau 10-26 du rapport Batten présente des données impeccables, y compris des chiffres du Bureau de la statistique, pour tout le Canada, et indique que pour les épicerie non constituées en société dans les cinq principales villes des Prairies les bénéfices d'exploitation dépassent de 21 p. 100 la moyenne canadienne, et pour les sociétés constituées et les coopératives qui vendent aux prix ordinaires du commerce, les profits dépassent de 57.5 p. 100 la moyenne canadienne.

A quel degré l'excès devient-il excessif, monsieur l'Orateur? C'est ce que j'aimerais bien savoir. Les bénéfices dans les Prairies se sont révélés supérieurs de 21 p. 100 à la moyenne canadienne dans les épicerie non constituées en société, et ils dépassent de 57.5 p. 100 la moyenne canadienne dans les sociétés constituées et les coopératives, et il n'est pas étonnant que le rapport Batten a découvert et prouvé que les prix demandés pour les produits alimentaires étaient excessifs. Par comparaison avec les bénéfices relevés aux États-Unis, les épiciers des Prairies ont réalisé un bénéfice de 200 à 300 p. 100 supérieur au niveau des États-Unis.

• (10.00 p.m.)

Si la direction des enquêtes sur les coalitions exige d'autres preuves concluantes pour montrer que les prix sont excessifs dans les Prairies, voici un autre extrait du rapport Batten:

Les quatre plus grandes firmes contrôlent directement les deux tiers du marché à Regina, à Saskatoon et à Calgary, et indirectement, grâce à des groupements affiliés, les deux tiers du marché dans chacune des cinq villes. C'est là une preuve convaincante que, dans les Prairies, ce sont les monopoles qui font des bénéfices excessifs.

Certains d'entre nous croyaient que la loi relative aux enquêtes sur les coalitions avait pour but de prévenir la monopolisation. Peut-être ne s'applique-t-elle qu'aux minimonopoles. Il me semble que le directeur des enquêtes sur les coalitions fasse la sourde oreille aux recommandations de la Commission Batten portant que la direction des enquêtes sur les coalitions devrait accorder une attention toute spéciale à l'empire qu'exercent la société Canada Safeway et les sociétés de l'Ouest, sous prétexte que la Commission Batten n'a pas fourni de preuves suffisantes.

Je veux citer à tout le moins une série soigneusement documentée de conclusions